www.
allodiagnostic
.com

Safety
Ethics
Environment
SEE by allodiagnostic



Votre rapport de diagnostic

carrez

ATTESTATION DE SURFACE CARREZ



- Madame
- 18 RUE PAUL DOUMER_N°2
 94520 PÉRIGNY
 N° de dossier : 926685_p01
- Date de réalisation : 15/11/2017

CONCLUSION :

Selon les termes de la législation en vigueur et sous réserve de la vérification de la consistance du lot, la superficie privative du bien est de (voir détail ci-dessous) :

Surface loi Carrez totale : 94.36 m² (quatre-vingt-quatorze mètres carrés trente-six)

Surface au sol totale : 94.36 m² (quatre-vingt-quatorze mètres carrés trente-six)



Loi Carrez n° 96-1107 du 18/12/96 et au décret n°97-532 du 23/05/97

Version V2017-03-07

Bien immobilier expertisé :	**18 RUE PAUL DOUMER_N°2** **94520 PÉRIGNY**
Lot(s)	
Références Cadastrales	
Appartenant à	
Expertise demandée par	
	9 rue du Gl Leclerc **94048 Creteil Cedex**
Expertise demandée le	**2017-10-27 17:07:40**
Visite effectuée le	**15/11/2017**
Diagnostiqueur	**Loic LAPEYROUX**

Appareils de mesure utilisés : laser mètre LEICA (Disto Pro) ou Würth ; mètre-ruban

Note : - Ce certificat n'a de valeur que si les numéros et la description des lots nous ont été communiqués avec précision, ont été vérifiés et figurent sur le présent rapport et, dans tous les cas, qu'après règlement total de la facture s'y rapportant : la responsabilité de notre société ne saurait être engagée si ces conditions ne sont pas remplies.
- Les indications concernant le bien (constitution, situation, référence cadastrales, n° des lots, propriétaire...) nous ont été communiquées oralement par le mandataire, propriétaire, agence ou étude notariale.
- Ce constat sera nul de plein droit, quel que soit le bénéficiaire, si l'acquéreur procède à des interventions ou modifications substantielles de nature à modifier le constat établi.

Fait à **MONTROUGE**, le **15/11/2017**

Par : Loic LAPEYROUX

	**Loic LAPEYROUX** **AGENCE PARIS EST** **06 14 46 44 16**	**Certification n° Certification n° DTI3271** Décernée par : **DEKRA CERTIFICATION** Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur !
réinventons / notre métier AXA	62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - tél. : 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95 SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104	

Objet :

La présente mission consiste à établir la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot de copropriété en référence à l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, au décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété ainsi qu'à l'article R111-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez:

Pièce	Surface au sol	Surface < 1,80	Superficie loi Carrez
Rez de chaussée - Entrée	6.82	0	6.82
Rez de chaussée - Cuisine	13.22	0	13.22
Rez de chaussée - Dégagement 1	3.14	0	3.14
Rez de chaussée - WC	2.63	0	2.63
Rez de chaussée - Salle à manger	18.48	0	18.48
1er étage - Dégagement 2	1.86	0	1.86
1er étage - Chambre 1	19.13	0	19.13
1er étage - Salle de bain	3.34	0	3.34
1er étage - Chambre 2	13.37	0	13.37
1er étage - Chambre 3	12.37	0	12.37
Total	**94.36**	**0**	**94.36**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce annexe:

Pièce	Surface au sol	Surface < 1,80	Superficie pièce annexe
Rez de chaussée - Buanderie	5.65	0	5.65
Rez de chaussée - Pièce 1	25.55	0	25.55
1er étage - Pièce 2	27.05	0	27.05
2ème étage - Grenier 1	27.9	0	27.9
2ème étage - Grenier 2	29.51	0	29.51
2ème étage - Grenier 3	25.64	0	25.64

Remarque :

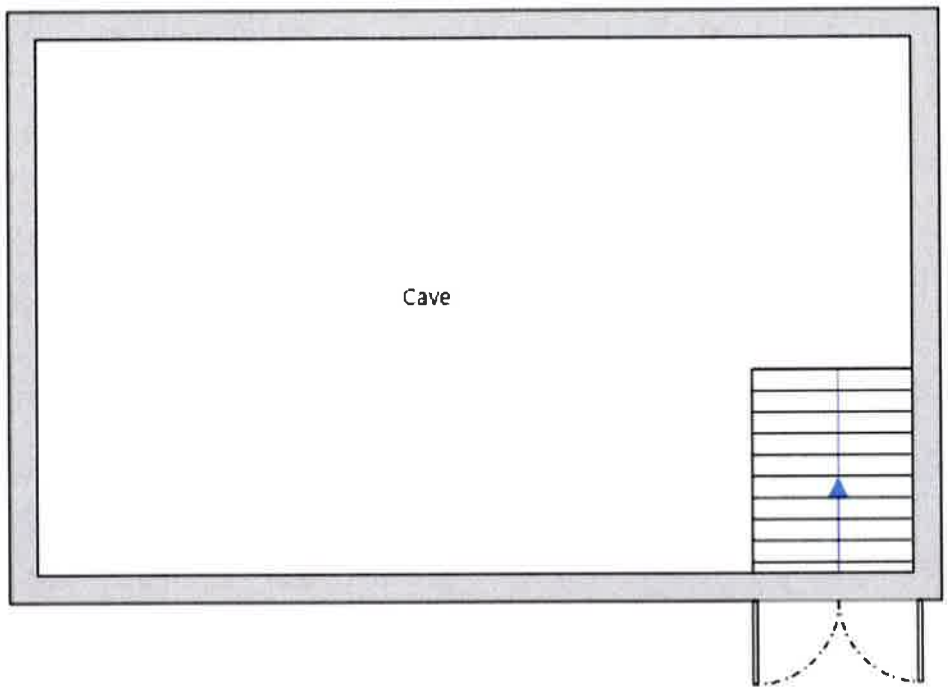


En l'absence de règlement de copropriété fourni :

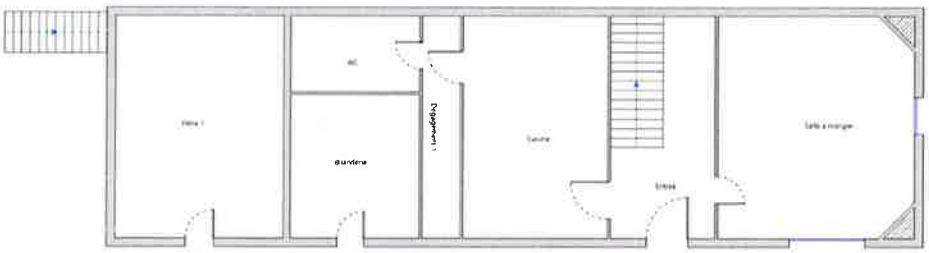
- la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci,
- le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant,
- les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation.

CROQUIS DU BIEN VISITE

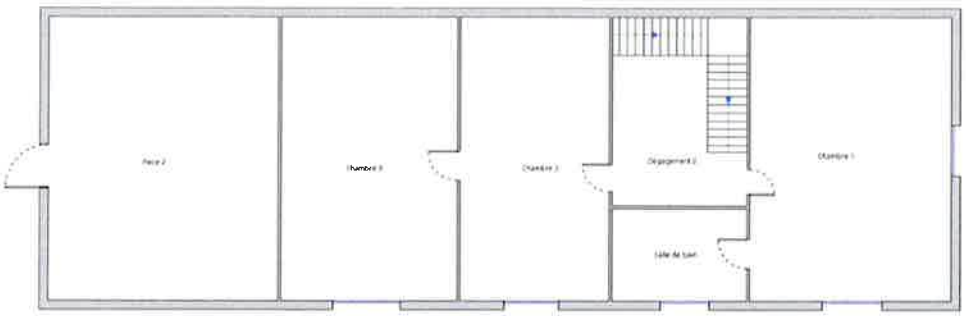
Sous-sol



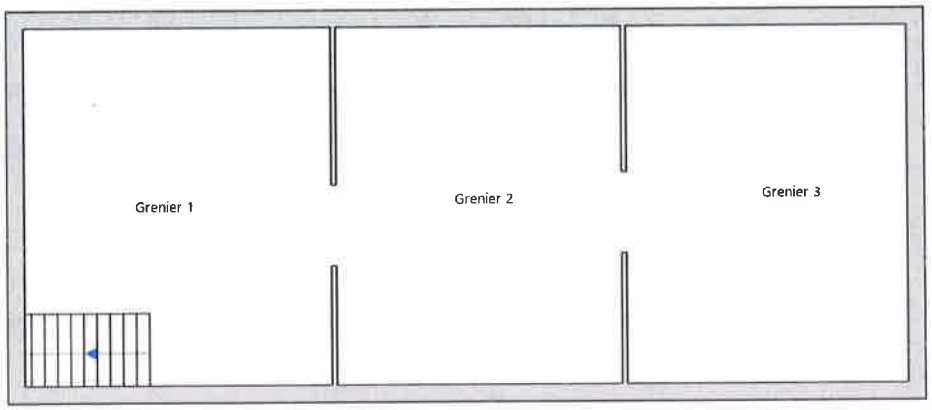
Rez de chaussée



1er Etage



2ème Etage



www.allodiagnostic.com

Safety Ethics Environment
SEE by allodiagnostic



Votre rapport de diagnostic

ATTESTATION DE SURFACE CARREZ



-
- 18 RUE PAUL DOUMER_N°2
 94520 PÉRIGNY
 N° de dossier : 926685
- Date de réalisation : 15/11/2017

CONCLUSION :

Selon les termes de la législation en vigueur et sous réserve de la vérification de la consistance du lot, la superficie privative du bien est de (voir détail ci-dessous) :
Surface loi Carrez totale : 31.43 m² (trente et un mètres carrés quarante-trois)
Surface au sol totale : 31.43 m² (trente et un mètres carrés quarante-trois)



Loi Carrez n° 96-1107 du 18/12/96 et au décret n°97-532 du 23/05/97

Version V2017-03-07

Bien immobilier expertisé :	**18 RUE PAUL DOUMER_N°2** **94520 PÉRIGNY**
Lot(s)	
Références Cadastrales	
Appartenant à	
Expertise demandée par	**SCP Donsimoni** **9 rue du Gl Leclerc** **94048 Creteil Cedex**
Expertise demandée le	**2017-10-27 17:07:40**
Visite effectuée le	**15/11/2017**
Diagnostiqueur	**Loic LAPEYROUX**

Appareils de mesure utilisés : laser mètre LEICA (Disto Pro) ou Würth ; mètre-ruban

Note : - Ce certificat n'a de valeur que si les numéros et la description des lots nous ont été communiqués avec précision, ont été vérifiés et figurent sur le présent rapport et, dans tous les cas, qu'après règlement total de la facture s'y rapportant : la responsabilité de notre société ne saurait être engagée si ces conditions ne sont pas remplies.

- Les indications concernant le bien (constitution, situation, référence cadastrales, n° des lots, propriétaire...) nous ont été communiquées oralement par le mandataire, propriétaire, agence ou étude notariale.

- Ce constat sera nul de plein droit, quel que soit le bénéficiaire, si l'acquéreur procède à des interventions ou modifications substantielles de nature à modifier le constat établi.

Fait à **MONTROUGE**, le **15/11/2017**

Par : **Loic LAPEYROUX**

	Loic LAPEYROUX **AGENCE PARIS EST** **06 14 46 44 16**	Certification n° Certification n° **DTI3271** Décernée par : **DEKRA CERTIFICATION** Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur !
réinventons notre métier AXA	62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - tél. : 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95 SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104	

Objet :

La présente mission consiste à établir la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot de copropriété en référence à l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, au décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété ainsi qu'à l'article R111-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez:

Pièce	Surface au sol	Surface < 1,80	Superficie loi Carrez
Rez de chaussée - Séjour	16.02	0	16.02
Rez de chaussée - Cuisine	2.37	0	2.37
1er étage - Salle d'eau	2.75	0	2.75
1er étage - Chambre	10.29	0	10.29
Total	**31.43**	**0**	**31.43**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce annexe:

Pièce	Surface au sol	Surface < 1,80	Superficie pièce annexe
Col_Localisation	Col_TotalAutre	Col_SommeSurfI	Col_TotalCarrez

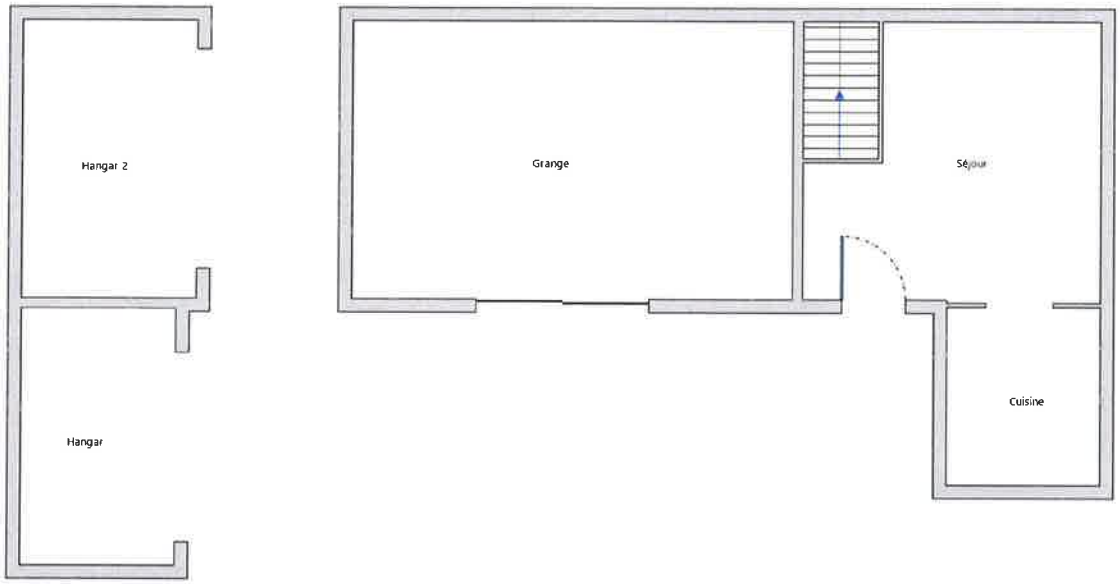
Remarque :

En l'absence de règlement de copropriété fourni :

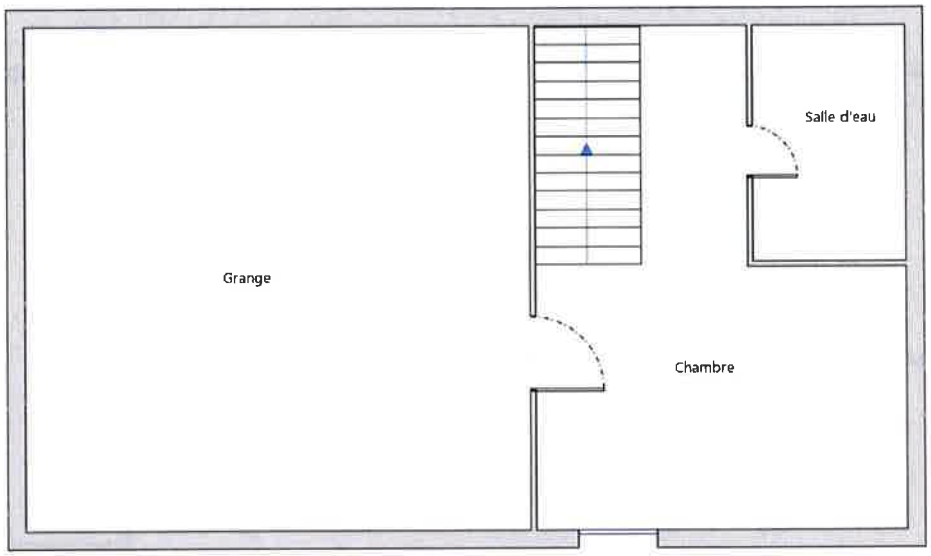
- la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci,
- le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant,
- les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation.

CROQUIS DU BIEN VISITE

Rez-de-chaussée



1er Etage



www.
allodiagnostic
.com

Safety
Ethics
Environment
SEE by allodiagnostic



Votre rapport de diagnostic

carrez

ATTESTATION DE SURFACE CARREZ



-
- 20 RUE PAUL DOUMER_N°1
 94520 PÉRIGNY
 N° de dossier : 926684
- Date de réalisation : 15/11/2017

CONCLUSION :

Selon les termes de la législation en vigueur et sous réserve de la vérification de la consistance du lot, la superficie privative du bien est de (voir détail ci-dessous) :

Surface loi Carrez totale : 92.43 m² (quatre-vingt-douze mètres carrés quarante-trois)

Surface au sol totale : 92.43 m² (quatre-vingt-douze mètres carrés quarante-trois)



Loi Carrez n° 96-1107 du 18/12/96 et au décret n°97-532 du 23/05/97

Version V2017-03-07

Bien immobilier expertisé : **20 RUE PAUL DOUMER_N°1**
94520 PÉRIGNY

Lot(s)
Références Cadastrales

Appartenant à
Expertise demandée par **9 rue du Gl Leclerc**
94048 Creteil Cedex
Expertise demandée le **2017-10-27 17:06:10**
Visite effectuée le **15/11/2017**

Diagnostiqueur **Loic LAPEYROUX**

Appareils de mesure utilisés : laser mètre LEICA (Disto Pro) ou Würth ; mètre-ruban

Note : - Ce certificat n'a de valeur que si les numéros et la description des lots nous ont été communiqués avec précision, ont été vérifiés et figurent sur le present rapport et, dans tous les cas, qu'après règlement total de la facture s'y rapportant : la responsabilité de notre société ne saurait être engagée si ces conditions ne sont pas remplies.
- Les indications concernant le bien (constitution, situation, référence cadastrales, n° des lots, propriétaire...) nous ont été communiquées oralement par le mandataire, propriétaire, agence ou étude notariale.
- Ce constat sera nul de plein droit, quel que soit le bénéficiaire, si l'acquéreur procède à des interventions ou modifications substantielles de nature à modifier le constat établi.

Fait à **MONTROUGE**, le **15/11/2017**

Par : **Loic LAPEYROUX**

	Loic LAPEYROUX **AGENCE PARIS EST** **06 14 46 44 16**	Certification n° Certification n° **DTI3271** Décernée par : **DEKRA CERTIFICATION** Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur !
réinventons / notre métier AXA	62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - tél. : 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95 SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104	

Objet :

La présente mission consiste à établir la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot de copropriété en référence à l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, au décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété ainsi qu'à l'article R111-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez:

Pièce	Surface au sol	Surface < 1,80	Superficie loi Carrez
Rez de chaussée - Entrée	3.6	0	3.6
Rez de chaussée - Chambre 1	7.65	0	7.65
Rez de chaussée - Séjour	14.04	0	14.04
Rez de chaussée - Cuisine	7.02	0	7.02
Rez de chaussée - Dégagement 1	2.63	0	2.63
Rez de chaussée - Salle à manger	10.87	0	10.87
1er étage - Dégagement 1	2.95	0	2.95
1er étage - Chambre 2	10.92	0	10.92
1er étage - Salle de bain	4.49	0	4.49
1er étage - Chambre 3	14.44	0	14.44
1er étage - Chambre 4	13.82	0	13.82
Total	**92.43**	**0**	**92.43**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce annexe:

Pièce	Surface au sol	Surface < 1,80	Superficie pièce annexe
2ème étage - Grenier	42.02	0	42.02

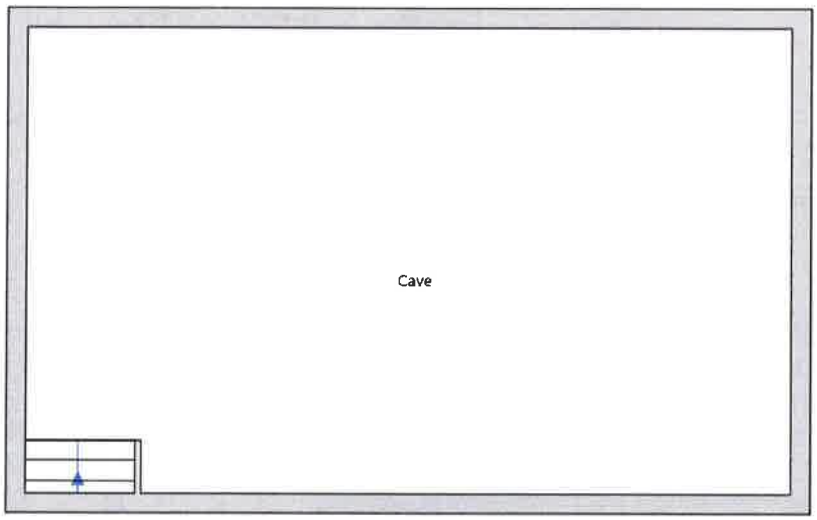
Remarque :

En l'absence de règlement de copropriété fourni :

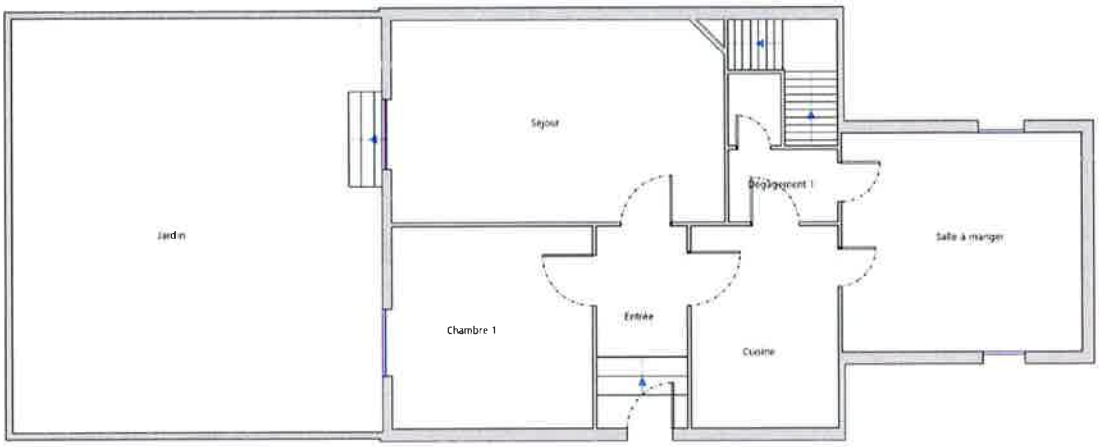
- la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci,
- le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant,
- les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation.

CROQUIS DU BIEN VISITE

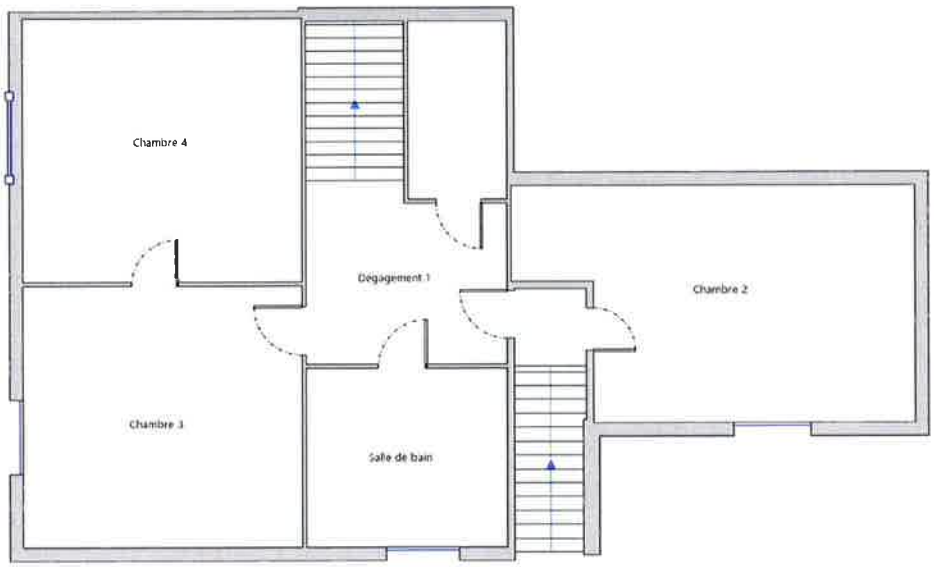
Sous-sol



Rez-de-chaussée



1er Etage



2ème Etage

